

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire – Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 27/11/2025

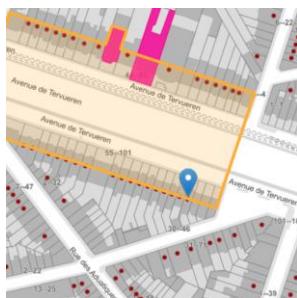
N/Réf. : ETB20145_751_PU
Gest. : AH
V/Réf. : 12404
Corr: //
NOVA : 05/PU/1983283

ETTERBEEK. Avenue de Tervueren, 95
(= partie avant de la parcelle en zone de protection de l'hôtel de maître
éclectique situé au n° 64 / Inventaire)
PERMIS D'URBANISME: Régulariser le placement d'une enseigne
lumineuse dans la zone de recul

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 06/11/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 26/11/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien © Brugis



Photos de la situation de fait extraites de la demande



Le totem qui fait l'objet de la demande ne porte pas préjudice aux perspectives vers et depuis la maison classée située de l'autre côté de l'avenue. Pour assurer une intégration optimale du dispositif au paysage urbain de l'avenue de Tervueren, le respect strict des dispositions du RRU s'impose (ne pas dépasser une surface de 1 m²) ainsi qu'une implantation plus discrète (plutôt sur le côté qu'au centre du jardinet).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmets@urban.brussels ; helievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels